

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ Séance du 10 décembre 2019 à 18h30,

A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
3	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
4	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
5	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	
6	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
7	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
8	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
9	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
10	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
11	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
12	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
13	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
14	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
15	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
18	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
19	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
21	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
22	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
24	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
25	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
26	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
27	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	Départ après la 2 ^{ème} délibération
28	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
30	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
31	MERY	T	Eudes BOUVIER	
32	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
33	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
34	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
35	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
36	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	Départ après la 14 ^{ème} délibération
37	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
38	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
39	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
40	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
41	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
42	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
44	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
45	VOGLANS	T	Martine BERNON	

20 communes présentes



Absents excusés :

LA BIOLLE
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
MOUXY
MOUXY

Fabien COUDURIER
Nicole FALCETTA
Gabrielle KOEHREN
Nicolas MARC

Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Olivier VERDENAL
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Julie ECALARD
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Matilde HABOUZIT

Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint des services
Directeur financier
Directeur du pôle Service à la population
Directeur du pôle Eau
Responsable Communication et relations publiques
Responsable des assemblées et des affaires juridiques
Responsable Pilotage de la Performance et politiques contractuelles

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 3 décembre 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 30 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 40 présents (40 titulaires), et 44 votants.

DÉLIBÉRATION

N° : 21 Année : 2019

Exécutoire le : 13 DEC. 2019

Affichée le : 13 DEC. 2019

Visée le : 13 DEC. 2019

TOURISME Embarcadères - Tarifs 2020

Monsieur le Président rappelle la compétence facultative de Grand Lac en matière d'« embarcadères à bateaux à passagers ». Les embarcadères gérés par Grand Lac sont ceux de Chanaz, Hautecombe, Chatillon et Conjux. Les compagnies de bateaux à passagers qui accèdent à ces équipements, sont Bateaucanal et Chanaz Croisières, domiciliées à Chanaz, ainsi que la Compagnie des bateaux du lac, domiciliée à Aix-les-Bains. Jusqu'au 1^{er} janvier 2017, les tarifs étaient calculés par embarcadère et réévalués chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction. En 2017 et 2018 Grand Lac a modifié cette méthodologie en forfaitisant la redevance pour l'ensemble des équipements et en appliquant une augmentation de 1.5% comme cela se pratique pour la plupart des autres tarifs portuaires. En 2019 l'étude approfondie des tarifs a fait apparaître des différences importantes entre les compagnies. En effet, des redevances identiques étaient appliquées pour des compagnies de bateaux à passagers de capacités d'accueil très sensiblement différentes notamment entre Bateau canal et Chanaz croisières. Pour corriger cette disparité, il a été retenu que la redevance serait calculée au prorata des sièges.

La répartition des 855 sièges pour chaque compagnie est la suivante :

- Compagnie des bateaux du lac : 67%
- Bateau canal : 26%
- Chanaz croisières : 7%

Le calcul de la redevance a fait apparaître la répartition suivante :

- Compagnie des bateaux du lac : 6 876 € (-17% par rapport à 2018)
- Bateau canal : 2 668 € (+196% par rapport à 2018)
- Chanaz croisières : 718 € (-20% par rapport à 2018)

Pour la compagnie Bateau Canal, compte tenu du pourcentage d'augmentation important, il a été décidé de lisser cette augmentation sur 10 ans ramenant ainsi le pourcentage d'augmentation à 13% par an, ce qui reste cohérent avec la politique portuaire de Grand lac qui, d'une part, limite à 15 % maximum les taux d'augmentation des redevances des ports et, d'autre part, applique sur les tarifs des ports de Conjux et Chindrieux un lissage des tarifs portuaires sur cette même durée.

En 2020, il est donc proposé d'appliquer les pourcentages d'augmentation suivants

- Compagnie des bateaux du lac : +1.5%
- Bateau canal : +13%
- Chanaz croisières : +1.5%

Le projet de tarifs détaillés est joint à la présente délibération.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport
- APPROUVE les tarifs joints à la présente délibération, pour l'année 2020,
- AUTORISE Monsieur le Président à appliquer les tarifs pour l'année 2020.

Aix-les-Bains, le 10 décembre 2019

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 38
- Votants : 42
- Pour : 42
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



1

EMBARCADÈRES TARIFS TTC 2020

	2018	2019	2020
BATEAU CANAL Capacité sièges des bateaux : 26 %	899,00 €	899,00 €	1 015,00 €
Écart 2019 / 2018		0%	13%
COMPAGNIE DES BATEAUX Capacité sièges des bateaux : 67 %	8 313,00 €	6 875,99 €	6 979,13 €
Écart 2019 / 2018		-17,29%	1,50%
CHANAZ CROISIÈRES Capacité sièges des bateaux : 7 %	899,00 €	718,39 €	729,16 €
Écart 2019 / 2018		-20,09%	1,50%
TOTAL REDEVANCES	10 111,00 €	8 610,24 €	8 723,29 €

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Ports - Embarcadères - Tarifs 2020

Date de transmission de l'acte : 13/12/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 13/12/2019

Numéro de l'acte : d3084 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20191210-d3084-DE

Date de décision : 10/12/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.2. Tarifs des services publics